

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

IP/N/1/BHR/3/Add.1
5 mai 2004

(04-2006)

Conseil des aspects des droits de propriété
intellectuelle qui touchent au commerce

Original: anglais

NOTIFICATION DES LOIS ET REGLEMENTATIONS AU TITRE DE L'ARTICLE 63:2 DE L'ACCORD

BAHREÏN

Addendum

Outre les notifications présentées précédemment au titre de l'article 63:2 de l'Accord, Bahreïn a notifié ses "autres lois et réglementations", indiquées ci-après, par une communication de sa délégation datée du 15 juin 2001:

- Constitution de l'État de Bahreïn;
- Code pénal de Bahreïn;
- Loi sur la Cour de cassation;
- Loi sur la preuve;
- Loi sur le commerce;
- Code civil de Bahreïn;
- Loi sur les procédures civiles et commerciales de Bahreïn;
- Code de procédure pénale.

On trouvera en annexe du présent document une liste des "autres lois et réglementations" assorties d'une brève description.

ANNEXE

AUTRES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS

TITRE DATES D'ADOPTION ET D'ENTRÉE EN VIGUEUR	BRÈVE DESCRIPTION
<p><u>Constitution (1973)</u></p> <p>Procédures judiciaires civiles</p> <p><u>Loi n° 12 de 1971 sur les procédures civiles et commerciales et ses modifications ultérieures</u></p> <p><u>Loi sur la Cour de cassation (Décret législatif n° 8 de 1989)</u></p> <p><u>Loi sur la preuve (Décret législatif n° 14 de 1996)</u></p> <p>Procédure pénale et sanctions</p> <p><u>Le Code pénal (Décret législatif n° 16 de 1976)</u></p>	<p>Les principales dispositions pertinentes de la Constitution sont celles qui portent sur les droits et les devoirs, la séparation des pouvoirs, et les pouvoirs exécutif et judiciaire. Il faut aussi mentionner l'article 37 qui dispose qu'un traité a force de loi dès sa ratification et sa publication au Journal officiel.</p> <p>Cette loi (et ses modifications ultérieures) traite principalement de la procédure d'instruction des procès civils et commerciaux. Elle définit les règles et procédures pour les affaires sommaires, la juridiction et la compétence des différents tribunaux et les procédures de notification. Elle précise également le mode de présentation des allégations, des réponses et des contre-arguments, ainsi que la procédure de jugement. Elle décrit en outre la procédure suivie pour rendre une décision judiciaire, le contenu de la décision et les règles régissant l'attribution des dépens.</p> <p>Cette loi définit la compétence et les règles de procédure de la Cour de cassation, qui est la plus haute juridiction à Bahreïn.</p> <p>Cette loi établit, entre autres choses, les procédures à suivre, le pouvoir des tribunaux d'ordonner la présentation d'éléments de preuve et l'interrogation de témoins.</p> <p>Le Code définit, entre autres choses, les règles et procédures régissant les perquisitions, les assignations et la confiscation d'objets à la suite d'un crime. Il établit aussi les éléments de la responsabilité pénale.</p>

TITRE DATES D'ADOPTION ET D'ENTRÉE EN VIGUEUR	BRÈVE DESCRIPTION
<p><u>Loi de 1966 sur la procédure pénale et ses modifications ultérieures</u></p> <p>Droit substantiel</p> <p><u>Code Civil (Décret législatif n° 19 de 2000)</u></p> <p><u>Loi sur le commerce (Décret législatif n° 7 de 1987)</u></p>	<p>Les dispositions pertinentes de cette loi sont celles qui décrivent la structure des juridictions pénales, la compétence des différents tribunaux, la classification des infractions et les règles en matière de preuve. La loi établit également les règles relatives à la comparution et à la représentation de l'accusé devant le tribunal.</p> <p>Le Code civil définit, entre autres choses, l'attribution des dommages et intérêts ainsi que la détermination du lien de causalité et de la responsabilité du fait d'autrui.</p> <p>Les dispositions pertinentes de cette loi sont les articles 59 à 64, qui traitent de la concurrence déloyale.</p>